

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA/ DU / Economie de Proximité

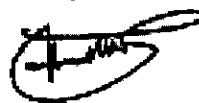
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Rapport n° 16/5-41

OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
BILAN / RAPPORT D'ACTIVITE 2015

Les marchés (fixes et forains) ainsi que l'occupation privative du domaine public communal sont gérés par la Régie Marchés et Droits de Place, service public local à caractère industriel et commercial, dotée de la seule autonomie financière.

A ce titre, à l'appui du Compte de Gestion et du Compte Administratif, soumis à l'approbation du Conseil, il est prévu de présenter au Conseil Municipal un bilan / rapport d'activité du service pour l'exercice concerné que vous trouverez en annexe.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:16

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Délibération n° 16/5-41**OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**
BILAN / RAPPORT D'ACTIVITE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

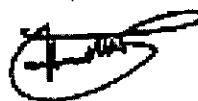
Sur le RAPPORT N° 16/5-41 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur FIDJI Jean-Claude, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, Economie Marchande / Economie Solidaire, et Consultative des Services Publics Locaux ;

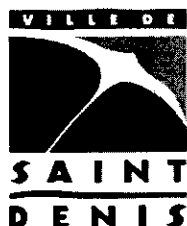
Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du bilan / rapport d'activité 2015 de la Régie Marchés et Droits de Place.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:16



COMPTE ADMINISTRATIF 2015

DGA/ Développement Urbain
DIRECTION ECONOMIE DE PROXIMITE
Régie Marchés et Droits de Place
 Affaire suivie par Valérie VLODY
 Tél. 0262.40.03.78

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE

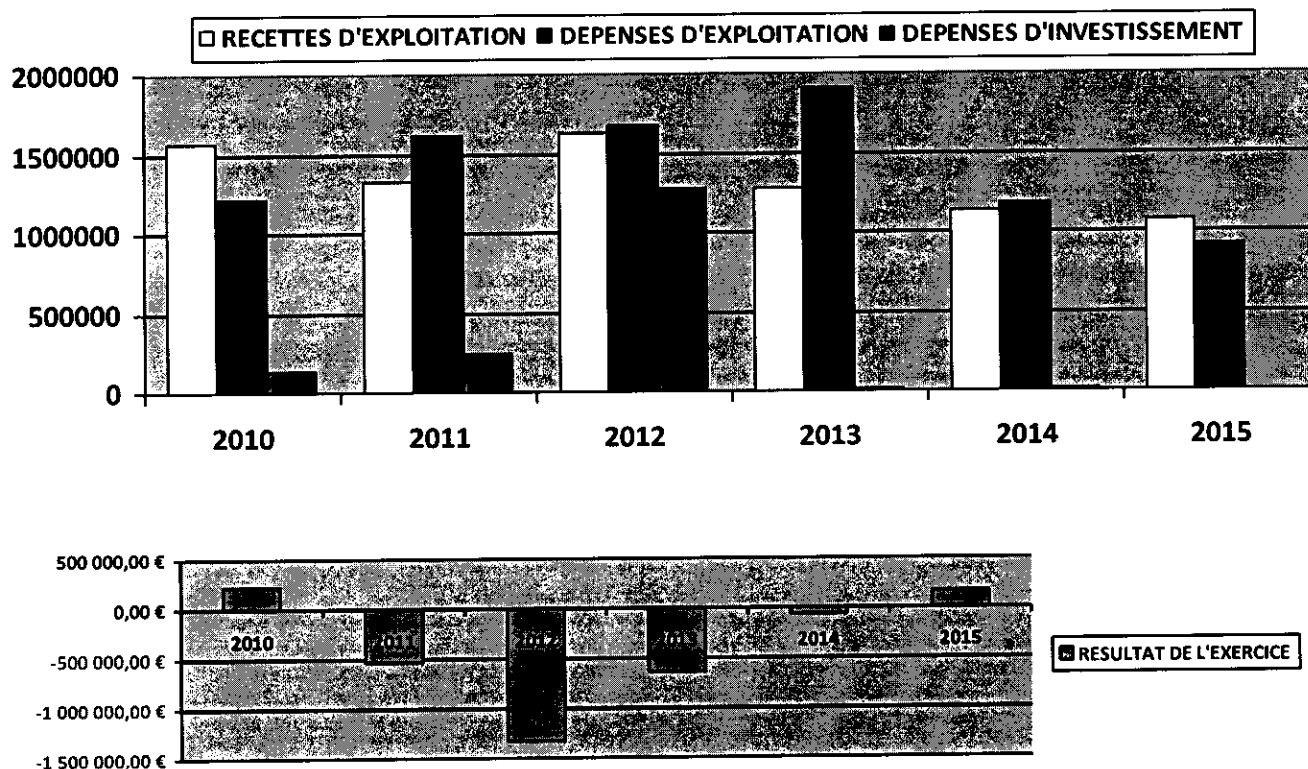
Le principe de libre administration permet aux collectivités de choisir le mode de gestion de leurs services publics : aux côtés de la gestion directe ou déléguée, la création d'une régie à personnalité morale et autonomie financière ou à seule autonomie financière constitue une troisième voie. Il s'agit alors pour la collectivité de distinguer la gestion d'un service public local en confiant celle-ci à un organisme spécialement créé à cet effet, afin - notamment - d'apprécier la qualité du service dispensé et son coût.

C'est ainsi que, en application des dispositions du Décret n° 88-621 du 6 mai 1988 modifiant le Code des Communes applicables aux régies communales et relatif aux régies départementales, le Conseil Municipal créa la Régie Marchés et Droits de Place par Délibération du 24 juin 1989. Cette structure, dotée de la seule autonomie financière, a pour missions de gérer les marchés fixes et forains de la Ville ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales ; conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux services publics à caractère industriel et commercial.

L'une des caractéristiques principales des régies est de disposer d'un budget autonome, propre et distinct de celui de la collectivité de rattachement et dont l'exécution pour l'exercice 2015 se traduit par un excédent global de 208 965.41 € Sections d'Investissement et d'Exploitation confondues. Soit encore, en tenant compte des résultats des exercices antérieurs, un excédent cumulé global de 1 241 412.26 €.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
EXERCICE 2013			
Report à nouveau	402 746.15 €	629 700.70 €	1 032 446.85 €
EXERCICE 2014			
Recettes	41 975.63 €	1 077 531.83 €	
Dépenses	-	910 542.05 €	
Résultat de l'exercice	41 975.63 €	166 989.80 €	208 965.43 €
Résultat cumulé de clôture	444 721.78 €	796 690.50 €	1 241 412.28 €

I - Evolution de l'activité sur les six dernières années

Il fait apparaître

- En recettes d'exploitation 1 077 531.83 €
- En dépenses d'exploitation 910 542.05 €
- En dépenses d'investissement -

En comparaison, l'exercice 2014 faisait apparaître

- En recettes d'exploitation 1 133 022,97 €
- En dépenses d'exploitation 1 183 242,66 €
- En dépenses d'investissement 11 051,90 €

En 2015

- Les recettes d'exploitation ont diminué. En effet, elles ont connu une diminution de 9.5 % de 2014 à 2015, contre une diminution de 11 % de 2013 à 2014.
- Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles diminué de 23 % de 2014 à 2015.

- Quant aux dépenses d'investissement, nous n'en avons pas faites.

En 2015, nous avons été dans une démarche de restriction qui s'est traduite par un travail important de régularisation des occupations du domaine économique de la Ville et de réduction de nos dépenses au regard de celles faites les années précédentes. Ce n'est normalement qu'en 2016 que nous devrions récolter les fruits du travail de fond produit.

II - Pour l'année 2015, la Régie des Marchés et droits de place a réalisé plusieurs actions.

Marché des Camélias

Nous avons poursuivi notre travail de réflexion sur la mise aux normes du marché forain des Camélias, en partenariat avec le Plan de Rénovation Urbaine.

Marché de la Source

Nous avons déplacé ce marché forain étant donné que son positionnement créait certaines nuisances pour l'établissement scolaire à proximité et présenté certains risques en termes de circulation des piétons et des véhicules. Une place a en conséquent été aménagée afin d'accueillir ce nouveau marché avec à proximité un parking et des toilettes publiques. Le nouveau marché a, ainsi, été officiellement inauguré le 1^{er} juillet 2015.

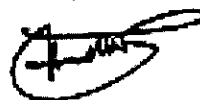
Réflexion autour d'un nouveau marché

Il a été mis à l'étude au cours de l'implantation d'un nouveau marché forain au Moufia (situé à l'angle des chemins Bancoul et Ylang-Ylang, parcelles HM 116 et HI 183p.

Manifestations exceptionnelles

La braderie s'est tenue au mois d'août avec une organisation administrative repensée. Par ailleurs, une réflexion a été menée sur la manifestation du marché de nuit, ainsi qu'un travail de fond afin de redonner à la thématique du marché un véritable sens. En fin d'année, nous nous sommes surtout attachés à démarcher des artisans de qualité qui ont apporté une vraie plus-value commerciale au village de Noël.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 17 septembre 2016
et annexé à la Délibération n° 16/5-41



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:16